

procès de CASABLANCA

AOUT 1973

Une soixantaine de militants frontistes, professeurs, étudiants et lycéens, sont arrêtés en 1972 et 1973.

Torturés pendant de nombreux mois, ils sont traduits devant le tribunal de Casablanca, pour "atteinte à la sûreté de l'Etat", en fait pour délit d'opinion.

24 militants sont jugés par contumace à ce même procès. Le verdict est prononcé en début septembre 1973.

• 24 condamnations à la réclusion perpétuelle par contumace :

- Abdelaziz MENEHBI et Abdelwahed BELEKBIR : président et vice-président de l'U.N.E.M. Arrêtés en janvier 1973, ils étaient déclarés en fuite. Ils ne sont présentés au juge d'instruction qu'en février 1974, date à laquelle ils sont officiellement inculpés et remis en prison. Jugés au procès de Casablanca en août 1976, ils sont acquittés et libérés. Mais BELEKBIR est de nouveau arrêté en juin 1977.
- Abdellatif ZEROUAL : arrêté en novembre 1974, il est MORT SOUS LA TORTURE après moins d'une semaine de détention.
- Abdelhafid LAHBABI : jugé au procès de Casablanca en janvier 1977, il est condamné à 30 ans de réclusion.
- Abraham SERFATY : arrêté en novembre 1974, il est condamné à la réclusion perpétuelle au procès de Casablanca en janvier 1977.
- Abdallah MANSOURI : jugé au procès de Casablanca en janvier 1977, il est condamné à 30 ans de réclusion.
- Abdesslam ABOUDRAR : jugé au procès de Casablanca en janvier 1977, il est condamné à 5 ans de réclusion.

• Condamnations à 15 ans de réclusion :

- HERZENI Ahmed
- ASSIDON Sion
- DERKAOUI Abdellatif
- BARI Mohamed
- AMINE Abdelhamid
- BALAFREJ Anis : libéré en novembre 1977.

• Condamnations à 10 ans de réclusion :

- KHOTBI Mohamed
- LAABI Abdellatif
- DARJ Abdeljalil
- BELMAHJOUR Mohamed
- FKIR Ali
- LOUDIYI Abdelaziz
- BERDOUZI Mohamed
- RAHMOUNI Mohamed
- GUENAD Hmidou
- MOUSSAOUI Mohamed
- LAHMAR Abderrahmane
- KHABCHI Mohamed
- BELAKHDAR Jamal

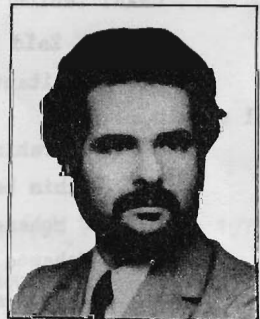
Ces sept derniers militants sont libérés en novembre 1977.

• Condamnation à 8 ans de réclusion :

- EZZROURA Hamid : aux dernières nouvelles, son état serait assez critique, car en proie à de profondes dépressions.

• Condamnations à 5 ans de réclusion :

- BOUABIDI Mohamed
- KAMAL Lahbib
- BENZIANE Mohamed
- TAOUFIKI Belaïd
- IDRIS Lahoucine
- SKALLI Mohamed



Abdellatif LAABI